

CODE DIPLOME : 32031309

CODE RNCP : 38380

OBJECTIFS

Le titulaire du BTS Professions Immobilières exerce ses missions dans trois pôles principaux d'activités : les activités de location de biens immobiliers, de gestion de copropriétés et de vente immobilière.

Pour les activités de location, le titulaire du BTS est en responsabilité d'un portefeuille de biens, pour lequel :

- Il conseille et accompagne les propriétaires bailleurs ainsi que les locataires ;
- Il assure la mise en location et/ou la gestion locative.

Pour les activités de gestion de copropriété, le titulaire du BTS occupe un poste d'assistant ou d'assistante, ou bien de gestionnaire :

- En tant qu'assistant ou assistante, il participe, sous l'autorité d'un gestionnaire, à la gestion de copropriétés ;
- En tant que gestionnaire, il est en autonomie pour la gestion courante d'un portefeuille de copropriétés.

Pour les activités de vente, le titulaire de BTS met en relation vendeurs et acquéreurs de biens immobiliers sous un statut de salarié ou d'indépendant :

- Il constitue un portefeuille de biens et de prospects ;
- Il conseille le vendeur et l'acquéreur dans leurs stratégies patrimoniales respectives ;
- Il accompagne le vendeur et l'acquéreur jusqu'à la conclusion de l'acte définitif.

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Les agences immobilières, les cabinets d'administration de biens ou de gestion de copropriétés, les organismes du logement social, les entreprises de promotion de la construction immobilière, dans l'immobilier d'entreprise.

Par ailleurs, la digitalisation des usages a fait apparaître de nouveaux acteurs, dont les plateformes et les acteurs issus des nouvelles technologies, aujourd'hui désignées comme entreprises de « property technology »

CERTIFICATEUR	NIVEAU de SORTIE
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Date de l'enregistrement : 15-12-2023 Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026	Titre reconnu par l'État de niveau 5, équivaut à un BAC+2

CONTACT CFP-CFA MONTPLAISIR

14 rue B.de Laffemas, BP 20072, 26903 Valence CEDEX 9

04.75.82.16.90

secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org

www.cfp-montplaisir.org

Responsable pédagogique : Cosette Soubeyrand - cosette.soubeyrand@ensemble-montplaisir.org

Directrice du CFA : Nathalie Cornut-Chauvinc - nathalie.cornut@ensemble-montplaisir.org

DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage

1 350 heures (sur 2 ans)

Démarrage en septembre

Contrat de professionnalisation

1124 heures (sur 2 ans)

Démarrage en septembre

Autres situations :
nous contacter !

COÛT DE LA FORMATION

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Contrat d'apprentissage

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences :
6985 €

Contrat de professionnalisation

9,90 euros TTC/heure

TVA non applicable selon l'Art.293b du code général des impôts

DURÉE DU CONTRAT

2 ans, modulable en fonction du positionnement*
(jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible.
Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap

RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 2 jours au centre de formation, 3 jours en entreprise.

Plus une vingtaine de jours supplémentaires par an au centre de formation. Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.

PRÉREQUIS

Contrat d'apprentissage

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus. Autres profils, nous contacter
- **Niveau d'entrée** : Titulaire d'un bac général, technologique ou professionnel.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Contrat de professionnalisation

- **Âge** : jusqu'à 25 ans révolus. Autres profils, nous contacter
- **Niveau d'entrée** : Titulaire d'un bac général, technologique ou professionnel.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation par alternance.

Les formateurs construisent des séquences d'apprentissage selon le programme de formation et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Trois visites de suivi sont menées par les formateurs durant la formation, et un dialogue régulier est noué avec les tuteurs.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation (exercices pratiques, jeux de rôle)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Accompagnement personnalisé
 - Environnement numérique de travail : Ecole Directe et Teams

CONTENU de la FORMATION

Matières générales :

- Culture générale et expression
- Anglais
- Environnement juridique et économique des activités immobilières

Matières professionnelles :

- Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location
- Administration des copropriétés et de l'habitat social
- Construction d'une professionnalité immobilière dans le contexte du changement climatique :
 - Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique
 - Construction d'une professionnalité dans l'immobilier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Afin d'aider l'apprenti(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves/BTS Blancs, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage/Tuteur)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée
- 4 conseils de formation et 4 bulletins de notes

ÉVALUATION CERTIFICATIVES/SESSION D'EXAMEN

Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Culture générale et expression	4	Ponctuelle	Ecrite
E2 : Langue vivante étrangère anglaise	4	Ponctuelle	Ecrite
E2.1 : Compréhension de l'écrit et expression écrite	2	Ponctuelle	Orale
E2.2 : Production orale en continu et interaction	2	Ponctuelle	Orale
E3 : Environnement juridique et économique des activités immobilières	4	Ponctuelle	Ecrite
E4 : Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location	6	Ponctuelle	Ecrite
E5 : Administration des copropriétés et de l'habitat social	6	Ponctuelle	Ecrite
E6 : Construction d'une professionnalité immobilière dans le contexte de changement climatique	6	Ponctuelle	Ecrite
E6.1 - Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique	3	Ponctuelle	Orale
E6.2 - Construction d'une professionnalité dans l'immobilier	3	Ponctuelle	Orale
Epreuve facultative EF1 (*) – Communication en langue vivante étrangère 2 (**)	1	Ponctuelle	Orale
Epreuve facultative EF2 (*) – Engagement étudiant	1	Ponctuelle	Orale

(*) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

(**) Les langues vivantes pour cette épreuve sont : allemand, espagnol, italien et portugais.

Les candidats au BTS « Professions immobilières » déjà titulaires d'un BTS d'une autre spécialité, ou d'un diplôme national de niveau 5 ou supérieur seront, à leur demande, dispensés de subir :

- l'unité U1 de culture générale et expression ;
- les unités U21 et U22 de langue vivante étrangère anglais.

RÉFÉRENCES : TAUX MOYENS DU CFP MONTPLAISIR

	2025	2024	2023
Taux de réussite - Toutes formations en alternance CFP/CFA Montplaisir	87,5%	80,0%	74,2%
Taux de réussite BTS Professions Immobilier - CFP/CFA Montplaisir	64,0%	93,0%	79,2%
Taux de présentation à l'examen	100,0%	93,3%	100,0%
Taux de réussite BTS Professions Immobilières - ACADEMIQUE	75,8%	75,6%	64,4%
Parcours Post-formation - BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES CFP/CFA Montplaisir			
* Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation			
Taux d'insertion professionnelle global*	85,7%	93,3%	87,5%
Dont taux d'insertion professionnelle par l'apprentissage*	71,4%	60,0%	43,8%
Taux de poursuite d'étude hors apprentissage*	0,0%	0,0%	0,0%
En recherche d'emploi ou autres (cesure,...)*	14,3%	6,7%	12,5%

APRÈS LA FORMATION

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES / PASSERELLES :

BACHELOR (3ème année) Marketing et communication, Conseiller financier et gestion de patrimoine, Management et gestion des ressources humaines.

DÉBOUCHES PROFESSIONNELS :

Le BTS Professions immobilières permet de remplir la condition d'aptitude professionnelle pour l'obtention de la carte professionnelle nécessaire pour exercer en responsabilité les métiers soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite « Loi Hoguet » dans une agence immobilière, un cabinet d'administration de biens ou de syndic de copropriété.

Le titulaire du diplôme peut envisager de nombreuses perspectives d'évolution après trois à cinq ans d'expérience :

- En transaction vente ou location, le conseiller ou la conseillère/négociateur ou négociatrice peut évoluer vers un poste de responsable de service, et plus tard une direction de bureau ou d'agence.

En gestion locative ou de copropriété, l'assistant ou l'assistante peut prétendre à devenir gestionnaire ou gestionnaire principal(e) puis directeur ou directrice de copropriété.

- Le titulaire du BTS, ayant la possibilité de d'obtenir la carte professionnelle, peut développer un projet entrepreneurial.